

COMPTE-RENDU de la Séance du Conseil Municipal du Lundi 22 décembre 2008

Date de la convocation 16 décembre 2008

Présents : MM MAURY, MOTY J, ROUSSE, GUENON, BARDY, PIALAT, LINTHOUT
MMES DUCLOUT, LABUSSIÈRE, BOURRINET, SAINT-LOUPT, GAILLOT

Absents : M BAGOUET, HITIER, MOTY B, FREVILLE, GEFFRE, Mmes DUVAL, EVEILLE

PERSONNEL

- Création d'un poste de rédacteur principal à temps complet pour le bon fonctionnement des services.

COMPTABILITE

- Décision de contracter un emprunt de 312 700 € et de retenir la proposition de la Caisse d'épargne à un taux fixe de 4,30% sur une durée de 25 ans avec échéances constantes trimestrielles.
- Budget assainissement : Décision modificative n°2 :
Transfert de 1000 € du chapitre 020 « dépenses imprévues » au compte 2158
Transfert de 1100 € du chapitre 020 « dépenses imprévues » au compte 2762

RECENSEMENT DE LA POPULATION

- Fixation de la rémunération des 4 agents recenseurs qui débiteront leurs travaux à compter du 15 janvier 2009 à savoir :
 - 1.70 € par formulaire " bulletin individuel " rempli
 - 1.02 € par formulaire " feuille logement " rempli
 - 50 € de forfait pour les frais de déplacement
 - 50 € de forfait pour les agents recenseurs qui effectueront la saisie informatique de leurs travaux
 - 8.71 € par heure de formation (SMIC)

Cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2009.

EGLISE SAINTE-MARIE

- Le projet de restauration de l'église Ste-Marie se compose de 3 lots : Lot 1 Maçonnerie Pierre de Taille, Lot 2 Charpente, Lot 3 Couverture tuiles creuses. Des options sont prévues qui selon la consultation des entreprises pourraient être envisagées. Décision de lancer l'avis d'appel public à la concurrence, dans les journaux locaux.

CIMETIERE

- Décision à la demande de M. Champagne, de reprendre la concession qu'il avait acquise en 2002 au cimetière de St-Christophe au prix de 100 € (prix d'achat).

ASSURANCE

- Décision de signer un avenant au contrat d'assurance avec la SMACL, consentant à une réduction de 2% pour l'emploi de 2 agents communaux sapeurs pompiers volontaires.

ACQUISITION TERRAIN

- Accord pour l'acquisition d'un terrain sis « les vergnons » cadastré section ZC N°21 au prix de 3000 €. Cette acquisition fera l'objet d'un acte administratif après confirmation de l'accord des propriétaires. Cette dépense sera inscrite au budget 2009.

TRAVAUX

- Décision de prendre un avenant au marché de travaux du « complexe Tati » correspondant à une plus value de 603,09 € HT afin d'équiper le local de l'arbitre d'une douche.

SUBVENTION

- Décision de ne pas allouer de subvention à :
 - Association Saintonge Boisée Vivante
 - Collège de Barbezieux pour le voyage de 3 enfants domiciliés sur la commune.
 - Collège de La Rochefoucauld pour le voyage d'un enfant domicilié sur la commune.
- Décision de transmettre une demande d'adhésion à la fondation du patrimoine à l'association de sauvegarde de l'église de Ste-Marie

DPU : pas d'exercice

QUESTIONS DIVERSES

- Prochain conseil municipal prévu le lundi 12 janvier 2009.

Le Maire,
JC MAURY